

GRILLE TARIFAIRE 2025

Tarifs HT en vigueur au 1er janvier 2025

OFFRE SOCLE

La cotisation est établie afin d'assurer une prise en charge complète de la prévention et la santé au travail dans l'entreprise. Elle englobe ainsi l'ensemble des services liés à nos trois missions principales, que sont :

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de l'état de santé des salariés
- La prévention de la désinsertion professionnelle

• Cotisation annuelle forfaitaire selon le principe du « Per Capita » au 01/01 de l'année en cours

(facturation par individu, selon la taille de l'entreprise et le type de suivi médical)

Tarif (HT)

De 1 à 10 salariés :

- SIS/SIA (Suivi Individuel Simple & Suivi Individuel Adapté)
- SIR (Suivi Individuel Renforcé)

92,40 €
105,00 €

11 salariés et plus :

- SIS/SIA (Suivi Individuel Simple & Suivi Individuel Adapté)
- SIR (Suivi Individuel Renforcé)

95,00 €
115,00 €

Pour tout ajout de salarié en cours d'année, une facturation de régularisation sera effectuée à la fin de l'année.

• Autres cotisations

(facturation à l'acte, pour les adhérents qui ne relèvent pas du forfait annuel par entreprise)

Visite médicale pour un salarié de l'Économie Sociale et Solidaire

75,00 €

Visite médicale pour un travailleur intérimaire / pour un salarié isolé

- Suivi Individuel Simple (SIS) & Suivi Individuel Adapté (SIA)
- Suivi Individuel Renforcé (SIR)

95,00 €
115,00 €

Visite médicale pour un contrat court d'une structure saisonnière SIS-SIA-SIR

115,00 €

AUTRES TARIFS

ASTIL 62 facturera des frais supplémentaires au titre :

Droit d'entrée forfaitaire lors de l'adhésion / de la réadhésion en cas de radiation
(auquel s'ajoute la cotisation "socle" ci-dessus)

50,00 €

Absence non-excusee moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous

90,00 €



OFFRE SPÉCIFIQUE

L'offre spécifique est proposée aux indépendants (freelance, travailleur indépendant, micro-entrepreneur, professionnel libéral, entreprise individuelle...) souhaitant bénéficier d'un suivi de prévention et de santé au travail. À noter que cette offre n'est pas obligatoire. L'adhésion est valable pour une durée d'un an et est à renouveler chaque année.

Tarif (HT)

Offre n°1 : Indépendant Santé **ou** Prévention

- Une visite de prévention avec un professionnel de santé **ou** un rendez-vous avec un préventeur (psychologue du travail, ergonome ou toxicologue).

99,00 € / an

Offre n°2 : Indépendant Santé **et** Prévention

- Une visite de prévention avec un professionnel de santé
- **Et** un rendez-vous avec un préventeur (*psychologue du travail, ergonome ou toxicologue*) **ou** un rendez-vous avec un membre de la Cellule PDP*

159,00 € / an

Offre n°3 : Indépendant Santé **et** Prévention **+**

- Une visite de prévention avec un professionnel de santé
- **Et** un rendez-vous avec un préventeur (*psychologue du travail, ergonome ou toxicologue*)
- **Et** un accès aux services de la Cellule PDP*

209,00 € / an

Avantages inclus pour les trois offres :

- Accès aux webinaires thématiques
- Réception de mailings d'information
- Participation à des ateliers spécialisés
- Participation à des petits déjeuner à thème
- Réception des magazines entreprises et santé
- Accès à un réseau de partenaires

*PDP : Prévention de la Désinsertion Professionnelle

Pour plus de renseignements sur cette offre, vous pouvez contacter notre **service relation adhérent** au **03 21 85 51 77** ou par mail : **support.technique@astil62.fr**